

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11
Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Franck PACCARD, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Laurence MALFROID, Laurent GEVAUX, Vincent PASQUIER, Clotilde NANDRIN, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE, Lucile DOCHE.

Absent excusé : François THABUIS a donné pouvoir à Sandrine BLANCHIN.

Madame Clotilde NANDRIN a été élue secrétaire de séance.

Objet : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE - DEL_2026_028

Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
Les adjoints sont élus au scrutin de liste, secret, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7.

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que consignés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'une seule liste de candidats a été présentée ;

Après le bon déroulement des opérations de vote, les résultats suivants ont été constatés à l'issue du premier tour de scrutin :

- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Majorité absolue : 6

La liste conduite par Monsieur Franck PACCARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (11 voix pour),

PROCLAME adjoints au maire, dans l'ordre de la liste :

- Monsieur Patrick DEHONDT, **1er adjoint** ;
- Madame Sandrine BLANCHIN, **2ème adjointe** ;
- Monsieur Vincent PASQUIER, **3ème adjoint**.

Les intéressés déclarent accepter leurs fonctions.

AUTORISE Monsieur Franck PACCARD, maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la date ci-dessus.

Le 22 mars 2026.

Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de Séance
Clotilde NANDRIN



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le

- de sa publication le

Le Maire,
Franck PACCARD

